

Colette Soler

**La parenté en question
filiation, adoption, nomination
Premiers prolégomènes**

Le comité scientifique

Le comité scientifique responsable du thème et de la diffusion pour ces Journées est composé de six personnes, respectivement choisies par les instances de leur Forum, deux Espagnols, deux Italiens, deux Français. Ce sont :

Mario Binasco, mbinasco@tin.it,

Diego Mautino, studio@diegomautino.191.it,

Carmen Lafuente, 10457clb@comb.es,

Viviana Bordenave, vivianabordenave@wanadoo.es,

Frédéric Pellion, f.pellion@wanadoo.fr,

Colette Soler, solc@easynet.fr,

auxquels s'ajoute José Mattéi, responsable de la commission d'organisation.

Présentation du thème

La parenté est aujourd'hui en question dans la civilisation, et on ne compte plus le nombre des livres et des travaux qui lui sont consacrés, sans parler des polémiques que suscitent ses nombreux remaniements dans notre civilisation de la science.

Pour la psychanalyse, la question est d'origine.

S'affrontant aux symptômes, s'interrogeant sur leurs causes, la psychanalyse n'a pu faire moins que de scruter les effets des figures parentales. La question de la transmission entre les générations, dans ce qu'elle a de constituant aussi bien que dans ses accidents, lui est

coextensive. Elle commence pour Freud avec la théorie de la séduction, se poursuit avec le complexe d'Œdipe comme complexe nucléaire des névroses, et se répercute encore dans les réflexions ultimes sur le monothéisme. De même pour Lacan, avant même ses apports spécifiques des années 1950, son texte de 1938 « Les complexes familiaux en psychanalyse » liait les diverses pathologies aux étapes et aux configurations de la vie familiale. Ensuite, ce fut la métaphore paternelle dans son pouvoir séparateur, puis le père comme exception logique et enfin, avec le nœud borroméen, la fonction nommante.

Sur ces questions pourtant le psychanalyste ne fait que prendre le relais des sujets eux-mêmes – du moins de ceux qui entrent dans son dispositif. Invité à parler librement, sans censure, chacun ne peut faire moins, incoerciblement, que de parler de ses père et mère, de leur présence ou de leur absence, du mystère de leur union, des conjonctures de sa naissance, de l'accueil qui lui fut réservé, de ce qui lui fut accordé, refusé ou imposé, etc. Autant dire qu'un postulat implicite le fait chercher les clés de son être et de ses souffrances dans la ou les générations qui l'ont précédé. Parallèlement, depuis que Freud a découvert ce qu'il appelait « le roman familial du névrosé », on sait que les petits sujets, imaginatifs, s'inventent des parents ajustés à leurs vœux chaque fois qu'ils ne parviennent pas à « adopter » subjectivement ceux qui les ont engendrés.

Ce fait est trop massif pour ne pas être majeur. Il a conduit la psychanalyse à interroger le lien de l'inconscient générateur de symptôme à l'histoire individuelle, et donc à la donne familiale, au couple des parents et plus spécialement à leur désir sexué. À n'en pas douter, quelque chose passe entre les générations, toute la question étant d'en préciser la nature. Bien des formules se sont déposées de Freud à Lacan, depuis les identifications œdipiennes présidant à la défense et aux valeurs idéales, jusqu'au discours de l'Autre et au désir comme désir de l'Autre. Pourtant, la théorie du symptôme ne peut être mise au compte d'un quelconque familialisme. Comment d'ailleurs pourrait-on rectifier la jouissance d'un symptôme dont la cause serait d'avant le sujet ? Celui-ci a sans doute quelques amarres dans l'Autre, mais cet Autre ne répond pas de son symptôme – et comment le pourrait-il, lui qui ne sait rien de la jouissance, réelle ?

La vraie question est plutôt de savoir quelles sont, s'il y en a, les conditions générationnelles de ce que Lacan nommait à une époque « l'humanisation du désir », soit une sublimation des pulsions qui permette à un sujet de s'inscrire dans un lien social vivable, où ses capacités propres d'action, voire de création et d'amour puissent trouver à se satisfaire.

* * *

L'évolution de notre actualité ravive cette question et nous invite peut-être à en renouveler les termes. L'époque est à la parité, c'est patent, et toute dissymétrie instituée est jugée comme réactionnaire. La législation suit à tous les niveaux : pouvoir parental, droit de garde, patronyme, etc. Pourtant les exigences subjectives et les nouvelles pratiques ne sont pas toujours homogènes.

L'immixtion de la science dans les processus de reproduction (insémination artificielle, FIV, sans parler des mères porteuses non encore légalisées en France) permet certes de voler au secours de la fécondité, mais implique aussi la disjonction, inédite dans l'histoire, de l'engendrement des corps et de l'acte sexuel.

La maîtrise des naissances rend possibles et effectives les grossesses qui se veulent sans pères, qu'elles soient le fruit de la science ou pas. La cellule élémentaire de la parenté se réduit dès lors à la « pondeuse », comme dit Lacan, et à son, ou à ses, produits. Élisation donc de la filiation symbolique, au profit de la seule dimension biologique de la reproduction, et exclusion, non seulement de la fonction père mais du géniteur lui-même. Sur ce point, la pratique contredit massivement l'idéologie de la parité, en assurant plutôt une dominance presque totale de ce que Marcela Iacub appelle, à juste titre, « l'empire du ventre ».

D'un autre côté, les mariages et surtout les adoptions des couples homosexuels instaurent une parenté purement symbolique, passant par le seul désir d'enfant, mais ils postulent de ce fait que la parenté peut se définir sans référence au couple sexué. Parallèlement, les tests ADN de paternité imposent aux géniteurs d'assumer ce que l'on pense être une fonction père – réduite, il est vrai, à son aspect social et financier le plus factuel.

Autant dire que les arbres généalogiques ne sont plus ce qu'ils étaient. Il y a certes toujours eu des sujets hors filiation, et donc sans héritage symbolique, enfants abandonnés, aujourd'hui nés sous X, mais le phénomène a pris une extension nouvelle : impossible de soutenir, comme Lacan le faisait en 1958, que la famille conjugale est « résidu dernier de la fragmentation des groupes sociaux », et encore moins que l'échange des femmes est au fondement de nos sociétés comme il le reprenait de Lévi-Strauss.

Aujourd'hui, la reproduction n'exige plus le couple, le géniteur est élevé au père, le couple parental est sans considération pour la différence des sexes, et, plus encore, la famille se passe du couple – ce que l'adoption accordée aux célibataires sanctionne au niveau juridique. Tout cela, joint à la mobilité pour ne pas dire à l'instabilité des unions aussi bien que des familles, constitue une nouvelle donne.

On voit d'ailleurs que, dans ces remaniements accélérés, de nouvelles questions se font jour. Les sujets sont-ils en droit de savoir qui est le donneur quand ils sont nés par insémination, ou qui était la mère porteuse, et qui était la parturiente quand ils sont nés sous X, et les géniteurs quand ils ont été adoptés ? Ces questions, voire ces exigences montantes, qui ne reçoivent pas partout les mêmes réponses pour l'instant, et qui toutes rabattent la filiation sur l'engendrement, manifestent clairement cependant que la quête de l'identité subjective passe impérativement pour chacun par une interrogation de l'origine – ce qui n'est pas pour surprendre les psychanalystes.

* * *

La question se pose donc plus que jamais de mesurer jusqu'où la psychanalyse est allée depuis un siècle dans le traitement de cette question. La première réponse par l'Œdipe freudien était à n'en pas douter solidaire de la famille à base conjugale. Les métamorphoses contemporaines permettent de mieux mesurer ses postulats implicites, au nombre de trois. Elle inscrivaient l'engendrement des corps dans la série des deux lignées symboliques ; les deux figures majeures, père et mère, décalquaient la division des sexes ; et enfin troisièmement, elle déssymétrisait les fonctions paternelle et maternelle, en faisant de la mère l'objet primordial de la libido, et du père

le représentant de l'interdit. Nouage donc du biologique et du symbolique, de la parenté et du sexe, de la loi et du désir. On sait combien ce dernier trait est aujourd'hui dénoncé comme conservateur par l'idéologie paritaire, qui en fait grief à Freud aussi bien qu'à Lacan, en oubliant (ignorance, mauvaise foi ?) que, passé son retour à Freud, ce dernier s'est évertué à fonder une remise en cause de l'Œdipe, qui, disait-il, « ne peut tenir indéfiniment l'affiche ». On peut suivre au fil de ses quelque vingt ans de séminaire le chemin qui le conduit d'un éloge de la famille conjugale où se loge l'Œdipe de Freud, à une mise en cause progressive mais continue de ce Père œdipien, le comique « pérorant Outang », comme il le dit dans « L'étourdit », à l'affirmation que la valeur de la famille mériterait d'être questionnée et à l'effort pour dégager des configurations sociales historiquement contingentes les conditions symboliques et réelles de l'humanisation du désir.

Questions d'aujourd'hui donc :

- Jusqu'où, au regard de ce qui se dépose du discours privé des inconscients, peut-on disjoindre la différence sexuelle de ce qui se transmet de structuration subjective d'une génération à l'autre ?

- Comment les désirs sexués se répercutent-ils sur l'accueil fait à l'enfant ? Les faits de l'hospitalisme l'ont montré, ni les bons soins du corps ni même la chaleur de l'affection ne suffisent, car ils ne peuvent suppléer à l'accueil dans un désir non anonyme et portant la marque d'un intérêt particularisé. La question est alors de savoir comment et jusqu'où ce désir s'avère être ou non fonction du sexe, de celui de l'enfant mais aussi de celui des parents.

- Comment définir sans le mythe œdipien fonction paternelle et fonction maternelle, alors même que l'époque tend à homogénéiser les rôles sociaux ?

- Lacan a promu un au-delà de l'Œdipe, mais pas d'au-delà de la castration, qui, elle, est non pas un mythe, mais une donnée qui s'avère incontournable dans l'expérience analytique. Dès lors, la disparité des sexes à son endroit n'est-elle pas le point d'objection irréductible aux progrès de la parité dans le champ social, par ailleurs très légitime ?

- Le nom du père étant suppléable, reste à définir la fonction unique qui supporte le pluriel de ses noms, et qui permet de s'en

mensuel 7

passer, de ce nom, selon la thèse que Lacan a opposée à l'Œdipe de Freud en 1975. Si c'est une fonction de nomination, un dire qui nomme, quelles en sont les diverses guises : dire du père, mère qui nomme, nomination par la social, et même autonomination ... ?

Paris 5 janvier 2005

Le lieu

Ces journées se tiendront à la Maison de la chimie, 28 rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

Une des après-midi aura lieu en trois salles simultanées. La traduction en espagnol, italien et français sera assurée, durant les deux jours, dans la grande salle.

La préparation des Journées

Un texte consacré au thème et rédigé par un membre du comité scientifique sera diffusé chaque mois jusqu'aux Journées, dans les trois langues, de même que la présentation du thème.

Les propositions d'intervention

Elles doivent être adressées le **30 avril au plus tard**, aux six membres du comité scientifique, dont les mails figurent ci-dessus, avec un titre et une demi-page d'argument. La commission se réunira le samedi 7 mai pour étudier ces propositions.